



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 décembre 2015**

Délibération n° 2015-0816

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi
commission (s) consultée (s) pour avis :
commune (s) :
objet : Société anonyme Euronews - Modification et signature du pacte d'actionnaires
service : Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance
Rapporteur : Monsieur le Conseiller Lebuhotel

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 24 novembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 14 décembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Buffet (pouvoir à M. Barret), Denis (pouvoir à Mme Frier), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Gascon (pouvoir à Mme Corsale), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Servien (pouvoir à M. Diamantidis), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Conseil du 10 décembre 2015**Délibération n° 2015-0816**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi
objet : Société anonyme Euronews - Modification et signature du pacte d'actionnaires
service : Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

La chaîne internationale d'information Euronews est implantée à Ecully depuis sa création en 1993.

La chaîne emploie environ 453 permanents, son chiffre d'affaires est de 51 M€. Elle est diffusée en 14 langues, sous forme d'information sans présentateur ou plateau mais avec des reporters de terrains pour une couverture éditoriale plus rapide, une audience télévisuelle avec une moyenne de 3,3 millions de téléspectateurs, et une audience digitale en hausse constante avec 5,3 millions de visiteurs.

Le Département du Rhône, la Région Rhône-Alpes et la Communauté urbaine de Lyon, à laquelle a succédé la Métropole de Lyon au 1er janvier 2015, s'étaient impliqués dès la création de la chaîne afin de lui assurer une implantation de qualité et un bon ancrage à travers 2 actions :

- la mise à disposition d'un immeuble de 5 000 mètres carrés situé chemin des Mouilles à Ecully. Les 3 collectivités en sont propriétaires indivis et ont consenti un bail emphytéotique pour un loyer annuel de 321 700 €, dans l'attente du déménagement de la chaîne à Lyon-Confluence, à partir du 1er octobre 2015,

- l'octroi d'un prêt participatif en 1992 de 1,8 M€ pour assurer le financement des travaux nécessaires à l'adaptation de l'immeuble mis à bail aux contraintes de fonctionnement d'une chaîne de télévision. Les collectivités étaient donc créancières chacune d'une somme de 609 796 € qu'Euronews devait rembourser en décembre 2012.

Afin de maintenir la société dans l'agglomération lyonnaise, les 3 collectivités ont souhaité la conversion de la créance liée au prêt participatif en parts au capital de la chaîne. Par décret, pris après avis du Conseil d'État, en date du 4 juillet 2011, elles ont été autorisées à participer au capital à hauteur de leur part de prêt, soit 609 796 €. Ainsi, un groupe d'actionnaire de catégorie C a été créé, comprenant les 3 collectivités et détenant alors 4,56 % à elles 3 (Métropole : 1,52 %, Département : 1,52 % et Région : 1,52 %). Les collectivités détenaient ainsi 4 094 actions d'une valeur nominale de 15 € et d'une prime d'émission de 133,86 €.

Depuis 2014, Euronews cherche à développer ses partenariats. Au cours de l'assemblée générale du 19 juin 2015, les statuts ont été modifiés afin de permettre l'entrée d'un nouvel actionnaire monsieur Naguib Sawiris.

Ce partenaire est entré dans la société à hauteur de 53 % avec 35 M€, portant ainsi le capital de 4 M€, à 39 M€. Par voie de conséquence, les groupes d'actionnaires ont été modifiés comme suit :

- le groupe d'actionnaires A comprend un unique actionnaire : monsieur Naguib Sawiris avec 53 %,
- le groupe d'actionnaires B regroupe les actionnaires représentant les chaînes de télévision (qui appartenaient au groupe A et B) avec 44,85 %,
- le groupe d'actionnaires C, demeure le même (Métropole de Lyon, Département et Région Rhône Alpes) avec, à présent 2,15 % (soit 0,75 % chacune), et toujours 4 094 actions d'une valeur nominale de 15 €.

Les négociations menées par Euronews pour accepter cette nouvelle entrée au capital ont porté sur 2 points :

- assurer la protection des partenaires publics devenus minoritaires, avec des clauses anti-dilutive comme l'empêchement de hausse de capital et une représentation obligatoire au sein des organes de représentations,
- préserver l'indépendance de l'information, la Communauté européenne demandant la mise en place d'un mécanisme de contrôle éditorial avec un Conseil éditorial au même niveau que le Conseil de surveillance.

Toutefois, pour des raisons techniques et de règles juridiques différentes selon les pays d'où sont issus les actionnaires, il est prévu de renforcer la protection des minoritaires par un pacte d'actionnaires.

Des avantages, différents selon le groupe d'appartenance, sont détaillés dans ce pacte.

Pacte d'actionnaires

Le pacte a pour but de définir des règles et d'assurer une protection des minoritaires dans les cas suivants :

- la définition des rôles et pouvoirs des instances décisionnelles et le positionnement stratégique du Conseil éditorial,
- la sortie potentielle d'actionnaires publics,
- les règles de hausse du capital de la société,
- les règles de transferts par les actionnaires.

Le Conseil de surveillance dispose de pouvoirs étendus dont un quorum permettant un blocage de l'actionnaire principal (groupe A) par les actionnaires du groupe B sur les décisions importantes.

Le pacte garantit, pour les actionnaires du groupe C, un droit de transfert de titres et de préemption sur les actions des groupes A ou B ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve le nouveau pacte d'actionnaires de la Société anonyme Euronews.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit pacte.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 décembre 2015.